



**CÔTES-D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°22-2023-202

PUBLIÉ LE 12 SEPTEMBRE 2023

# Sommaire

## **Direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes / Direction**

22-2023-09-11-00002 - Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de  
RENNES du 11 septembre 2023 à Mme FOURNIER (1 page)

Page 3

## **DDPP 22 / Direction**

22-2023-09-12-00001 - DDPP22- AP de subdélégation de signature 12-09-23  
(2 pages)

Page 5

22-2023-09-12-00002 - DDPP22- Décision de subdélégation de signature  
12-09-23 (3 pages)

Page 8

Direction interrégionale des services  
pénitentiaires de Rennes

22-2023-09-11-00002

Délégation de signature de Mme HANICOT, DISP  
de RENNES du 11 septembre 2023 à Mme  
FOURNIER

DIRECTION INTERREGIONALE  
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE  
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Madame Delphine FOURNIER  
en qualité de Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation des COTES D'ARMOR**

- Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65 et D.211-14 ;
- Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer ;
- Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire ;
- Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018 ;
- Vu l'arrêté du 31 août 2023 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes ;
- Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1<sup>er</sup> septembre 2023 portant nomination dans le cadre d'un détachement de Madame Delphine FOURNIER à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023 au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor en qualité de directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation ;
- Vu l'arrêté du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 juillet 2022 portant mutation de Madame Cathy LE MOINE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 en qualité d'adjointe à la directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor ;
- Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 23 décembre 2022 portant élévation d'échelon de Monsieur Marc MERLIN à compter du 31 décembre 2022 en qualité de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor ;
- Vu l'arrêté du Ministre d'État, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 février 2023 portant élévation d'échelon de Monsieur Alban DABOUIS à compter du 13 janvier 2023 en qualité de directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor.

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Madame Delphine FOURNIER, directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière du service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Delphine FOURNIER, délégation de signature est donnée à Madame Cathy LE MOINE adjointe à la directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc MERLIN directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor, délégation de signature est donnée à Monsieur Alban DABOUIS directeur pénitentiaire d'insertion et de probation au service pénitentiaire d'insertion et de probation des Côtes d'Armor.

**Article 3**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes d'Armor.

Fait à Rennes, le 11 septembre 2023

La Directrice Interrégionale  
des Services Pénitentiaires de Rennes,

Marie-Line HANICOT



DDPP 22

22-2023-09-12-00001

DDPP22- AP de subdélégation de signature  
12-09-23



**ARRÊTÉ n° 2023 - 681**

portant subdélégation de signature

La directrice départementale de la protection des populations

- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;
- VU** le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- VU** le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales inter-ministérielles ;
- VU** le décret du 30 mars 2022 nommant M. Stéphane ROUVÉ, Préfet des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté de la Première ministre du 24 mars 2023 portant nomination de Mme Véronique SOLÈRE, Directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 portant délégation de signature à Mme Véronique SOLÈRE, Directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté du 18 août 2023 portant nomination de Mme Estelle NEAU, Directrice départementale adjointe de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;
- SUR** proposition du Secrétaire général de la préfecture ;

## ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 avril 2023 susvisé, il est donné délégation de signature, dans la limite des attributions qui leur sont confiées, aux agents de la direction départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor dont les noms suivent :

- Estelle NEAU, directrice départementale adjointe,
- Hélène SADONES, cheffe du secteur « lait, pêche et ovoproduits » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Denis VAN DER PUTTEN, chef du secteur « viande et commerce de détail » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Gisèle JENFT, cheffe des secteurs « abattoirs de volailles » et « export » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Cyrielle LE PAGE, cheffe du secteur « denrées végétales » au service sécurité sanitaire des aliments,
- Catherine TRIGUEL, cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Delphine PIERSON, adjointe à la cheffe du service concurrence, consommation et répression des fraudes,
- Yann VILLAGGI, chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Chloé GÉLIN, adjointe au chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Xavier GAUTIER, chef du service prévention des risques environnementaux,
- Cécile SABBADIN, adjointe au chef du service prévention des risques environnementaux,
- Hubert KIEFER, responsable « pôle inspection élevages de rente » au service prévention des risques environnementaux,
- Sandrine ROSUEL, responsable du pôle technico-administratif au service prévention des risques environnementaux,
- Laurent Le GOAS, responsable du pôle Industrie Agro-Alimentaire au service prévention des risques environnementaux.

**Article 2** : L'arrêté préfectoral n° 2023 - 545 du 10 mai 2023 est abrogé.

**Article 3** : La directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux bénéficiaires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

Ploufragan, le 12 septembre 2023

La directrice départementale  
de la protection des populations

Véronique SOLÈRE

DDPP 22

22-2023-09-12-00002

DDPP22- Décision de subdélégation de signature  
12-09-23





**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de la Protection des  
Populations**

## **DÉCISION**

### **portant subdélégation de signature**

pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées aux titres 2, 3, 4, 5 et 6 du budget des ministères chargés :

- de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire,
- de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires
- de l'Economie des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique,
- de l'Intérieur et des Outre-mer

### **La directrice départementale de la protection des populations**

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, et notamment l'article 44 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2020 portant organisation de la direction départementale de la protection des populations ;

**Vu** l'arrêté de la Première ministre du 24 mars 2023 portant nomination de Mme Véronique SOLÈRE, Directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;

**Vu** l'arrêté portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en date du 10 mai 2023.

**Vu** l'arrêté du 18 août 2023 portant nomination de Mme Estelle NEAU, Directrice départementale adjointe de la protection des populations des Côtes-d'Armor ;

### **DÉCIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : En application de l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 10 mai 2023 susvisé, il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses aux agents de la direction départementale de la protection des populations dont les noms suivent :

Place du général de Gaulle  
BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC  
[www.cotes-darmor.gouv.fr](http://www.cotes-darmor.gouv.fr)

Prefet22 Prefet22

1/3

- Estelle NEAU, directrice départementale adjointe,
- Yann VILLAGGI, chef du service surveillance sanitaire et protection animales,
- Chloé GÉLIN, adjointe au chef du service santé et protection animales,
- Séverine TOUBLANC, gestionnaire budgétaire.

Cette subdélégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et des recettes.

**Article 2 :** Les signatures des agents dont les noms figurent à l'article 1<sup>er</sup> sont annexées à la présente décision.

**Article 3 :** La décision portant subdélégation de signature en date du 10 mai 2023 est abrogée.

**Article 4 :** La directrice départementale de la protection des populations des Côtes-d'Armor est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux bénéficiaires et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture des Côtes-d'Armor.

**Ploufragan, le 12 septembre 2023**

**La directrice départementale  
de la protection des populations**

**Véronique SOLÈRE**

Annexe : signatures des agents dont les noms figurent à l'article 1<sup>er</sup>

Estelle NEAU :



Yann VILLAGGI



Chloé GÉLIN :



Séverine TOUBLANC :

